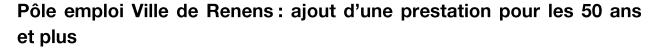


PRÉAVIS N° 47-2023 AU CONSEIL COMMUNAL



Réponse au postulat intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus »

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission Lundi 9 octobre 2023 à 18h30, Hôtel-de-Ville, rue de Lausanne 33

Préavis déposé au Conseil communal le jeudi 5 octobre 2023

PRÉAVIS N° 47-2023

Pôle emploi Ville de Renens : ajout d'une prestation pour les 50 ans et plus

Réponse au postulat intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus »

Table des matières

1	Pré	ambule	2
2	Peri	manence emploi	2
	2.1	Historique et état des lieux	2
	2.2	Statistiques de fréquentation Permanence emploi 2021-2022	3
	2.3	Reprise de la Permanence emploi par la Fondation Mode d'emploi	3
3	50 a	ıns et plus	3
	3.1	Comprendre la problématique des chômeurs et chômeuses senior	3
	3.2	Statistiques de fréquentation 50 ans et plus - Permanence emploi	5
	3.3	Rente-pont	6
	3.4	Offre cantonale	7
	3.5	Utilité de l'offre communale	7
	3.6	Programme 50 ans et plus à Renens	8
	3.6.1	Proposition de la Fondation Mode d'emploi	8
	3.6.2	Collaboration et participation de la Conférence des affaires sociales de l'Ouest lausannois	.10
4	Cré	ation d'un « Pôle emploi » de la Ville de Renens	10
	4.1	Association Découvrir	10
	4.2	Les prestations de l'Association Découvrir à Renens	11
5	Loc	aux de la Permanence	11
	5.1	Mise en conformité des locaux	12
6	Fina	ances	12
	6.1	Permanence emploi	12
	6.2	Mesure Senior+ (50+)	13
	6.3	Locaux - Avenir 25	13
	6.4	Description des charges d'exploitation supplémentaires	13
7	Inci	dences financières	14
8	Con	ıclusion de la Municipalité	14

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1 Préambule

Suite au dépôt du postulat Rachid Taaroufi intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus », et de son traitement par la commission ad hoc, celui-ci a été transmis à la Municipalité lors du Conseil communal du 18 mars 2021, pour étude et rapport.

Une réflexion globale a donc été menée sur l'aide complémentaire au dispositif cantonal, que la Commune de Renens pourrait apporter aux personnes en difficulté d'insertion ou de réinsertion dans le monde du travail. Partant du principe que l'aide communale doit être subsidiaire à celle du Canton et de la Confédération, un état des lieux de l'offre a donc été réalisé.

2 Permanence emploi

2.1 Historique et état des lieux

La permanence chômage a été créée par l'Entraide familiale de Renens et environs (EFRE) en 1996, pour offrir un service de proximité aux habitant.e.s de Renens. Financée par les communes du district, cette permanence répond à la volonté de soutenir les demandeurs et demandeuses d'emploi, de manière subsidiaire aux services officiels cantonaux - Office régional de placement (ORP), mesures d'insertion sociale (MIS) et autres. Elle répond notamment aux personnes qui ont un emploi insatisfaisant et qui veulent en changer, ainsi qu'aux personnes ayant un statut qui ne leur donne pas accès aux services cantonaux. Elle joue en outre un rôle d'orientation selon les demandes. Ce service de proximité se justifie encore pleinement, au vu des constats actuels réalisés par les professionnel.le.s dans le champ de l'emploi et de la transformation du marché du travail.

En 2020, la ville a repris la gestion de cette permanence, d'entente avec l'EFRE qui ne parvenait plus à assumer ce mandat, observant également que la permanence nécessitait des compétences spécifiques pour répondre aux enjeux actuels du marché de l'emploi, et s'inscrire de manière subsidiaire dans le réseau social et employabilité de la région. Elle a assuré un intérim, avec la volonté de mandater un partenaire spécialisé pour la gestion de cette permanence. C'est aussi à ce moment que, souhaitant favoriser une identification positive, le nom de la permanence a été changé en « Permanence emploi » (et non plus « Permanence chômage »).

Pour rappel, la permanence s'adresse aux personnes domiciliées à Renens et dans les communes du district de l'Ouest lausannois. Elle est subsidiaire aux prestations de l'Etat, et offre les prestations suivantes:

- l'accueil pour exposer sa situation professionnelle;
- le soutien pour la rédaction d'une lettre de motivation (LM) et d'un curriculum vitae (CV), préparation à l'entretien d'embauche voire l'établissement d'un bref bilan de compétences professionnelles;
- l'orientation vers d'autres services adaptés (y compris l'ORP si justifié).

La permanence est ouverte les jeudis et vendredis matin, ainsi que les jeudis après-midi, soit trois demijournées par semaine.

2.2 Statistiques de fréquentation Permanence emploi 2021-2022

Âge	16/34	35/49	50/65	66/plus
District Ouest lausannois 2021	12	45	35	5
District Ouest lausannois 2022	23	47	28	4
Commune de Renens 2021	7	25	16	4
Commune de Renens 2022	15	27	17	3

Pays de provenance des personnes ayant sollicité la permanence: Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Équateur, Erythrée, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Ghana, Grande-Bretagne, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Italie, Kosovo, Macédoine, Maroc, Pérou, Portugal, RDC, Roumanie, Russie, Serbie, Somalie, Sri Lanka, Suisse, Tchéquie, Tunisie, Turquie, Ukraine, soit 42 nationalités.

2.3 Reprise de la Permanence emploi par la Fondation Mode d'emploi

La direction du service Enfance-Cohésion sociale (ECS) a recherché un partenaire spécialisé dans l'insertion professionnelle, qui pourrait sous forme de mandat reprendre la gestion de la permanence. Après plusieurs contacts et échanges avec diverses institutions, le choix s'est porté sur la Fondation Mode d'emploi. La Conférence des affaires sociales a validé la proposition faite par le service ECS, ainsi que l'augmentation de sa participation au financement, consécutive à la professionnalisation du mandat, passant annuellement de CHF 24'000.- à CHF 34'500.-.

Depuis 1992, la Fondation Mode d'emploi accompagne les personnes en recherche d'insertion ou en reconversion professionnelle. Tout public, jeune au senior, personne en demande d'emploi, assuré.e de l'Assurance-invalidité (Al), bénéficiaire de l'aide sociale, particulier et mandats d'entreprise : la Fondation Mode d'emploi relève au quotidien les défis d'une insertion professionnelle pour tous. Elle est donc particulièrement outillée pour répondre aux divers publics de la permanence et l'orienter en toute connaissance de cause.

Le mandat confié à la Fondation Mode d'emploi a débuté au 1^{er} janvier 2023. Les premiers retours sont encourageants, avec au 1^{er} semestre 2023, les statistiques suivantes:

- 47 demi-journées d'ouverture;
- 153 entretiens, soit une moyenne de 3,25 entretiens par matinée, ce qui fait apparaître une bonne fréquentation.

3 50 ans et plus

3.1 Comprendre la problématique des chômeurs et chômeuses senior.

En Suisse, les travailleurs et travailleuses âgé.e.s sont bien intégré.e.s sur le marché du travail. Toutefois, lorsqu'une personne de plus de 50 ans perd son emploi, il lui est plus difficile qu'une personne plus jeune de retrouver une activité professionnelle. Ainsi, une personne plus âgée est exposée à un risque plus élevé de chômage de longue durée.

Avec une population vieillissante et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, il est d'autant plus important de maintenir en emploi les travailleurs et travailleuses âgé.e.s et d'intégrer les chômeurs et chômeuses de plus de 50 ans sur le marché du travail. Outre les mesures proposées dans le cadre de l'assurance-chômage, l'amélioration de la situation des travailleurs et travailleuses âgé.e.s est l'une des quatre priorités de la politique de la Confédération en matière de personnel qualifié. En outre, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) analyse en permanence la situation des travailleurs âgés sur le marché du travail.

Au niveau suisse, en moyenne entre 2010 et 2020, le taux de chômage des 55-64 ans était d'un point de pourcentage inférieur au taux de chômage total. En 2020, il est resté stable, à 3,9%, par rapport à l'année précédente. Le taux de chômage total est toutefois supérieur au niveau de l'année d'avant (4,8% contre 4,4% en 2019). Les chiffres du SECO présentent un tableau similaire: depuis 1990, le taux de chômage des 50-64 ans a pratiquement toujours évolué en deçà du niveau de la tranche d'âge des 25-49 ans. En 2020, cette différence s'est accentuée puisque le chômage des 25-49 ans a plus fortement augmenté que celui des 50-64 ans. Cela s'explique par le fait que les travailleurs et travailleuses âgé.e.s sont généralement moins touché.e.s par des licenciements ou des résiliations de rapports de travail temporaires. Par contre, ces personnes profitent moins rapidement des améliorations conjoncturelles que les plus jeunes: une fois au chômage, elles ont souvent plus de difficultés à trouver un emploi convenable.

Les difficultés particulières rencontrées par les travailleurs et travailleuses âgé.e.s sont prises en compte par l'Assurance Chômage (AC), en accordant aux personnes de plus de 55 ans un droit prolongé aux indemnités chômage par rapport aux personnes plus jeunes (délai cadre prolongé de 120 jours). La Confédération est consciente des difficultés liées à ce public, et a pris des mesures: dans le cadre d'un programme d'impulsion, les cantons peuvent mettre en œuvre de nouvelles mesures visant à soutenir ce groupe cible au sein des structures existantes.

Bref, s'il y a statistiquement moins de personnes au chômage dans la tranche des 55-64 ans, leur situation est plus préoccupante lorsqu'elles y sont. Une arrivée en fin de droits signifie une rupture majeure pour les personnes concernées. Les chiffres montrent toutefois que de nombreuses personnes dans ce cas retrouvent un emploi dans l'année suivant la fin de leur droit, ce qui montre qu'entreprendre des mesures est positif.

A noter qu'en Suisse, des personnes en âge de la retraite continuent de travailler. Pour la tranche des 65-69 ans, ce chiffre était de 22% en 2021. Pour la tranche des 65-74 ans, il était de 18%. Les raisons sont multiples, mais dans de nombreux cas il s'agit de raisons économiques. A Renens, ces personnes peuvent aussi faire appel à la Permanence emploi (cf. chiffres).

En plus des raisons déjà mentionnées ci-dessus pour recourir à la permanence, d'autres concernent plus spécialement les 55+ qui sont:

- l'éloignement du marché du travail (longévité de l'inemploi) et donc la perte de compétences et de confiance en soi;
- pour les étrangères et étrangers en plus de l'âge c'est le manque d'expérience en Suisse et l'absence de qualification adéquate (métier/formation manquant.e), connaissances insuffisantes de la langue française;
- les problèmes de santé, addiction, déprime;
- l'épuisement lors de recherche d'emploi vu le grand nombre de réponses négatives;
- les préjugés des employeurs et employeuses par rapports aux seniors venant de l'étranger;
- les coûts de l'engagement d'une personne senior (notamment les charges sociales), provoquant une tendance à écarter d'emblée leur dossier;
- la fracture numérique.

3.2 Statistiques de fréquentation 50 ans et plus - Permanence emploi

Statistiques concernant les personnes âgées de 50 ans et plus domiciliées à Renens et ayant sollicité la Permanence emploi entre 2021 et 2022, avec les détails des services prodigués.

Nbr	Type d'intervention	Situation emploi	Services prodigués			
19	Intervention emploi	6 personnes « *sans emploi » 4 personnes au chômage 3 personnes en arrêt maladie 5 personnes en emploi 1 personne à l'Al	Fait ou refait le CV / LM et aide à l'établissement du dossier de candidature.			
1	Orientation emploi	1 personne en emploi	Orientation sur les conséquences d'une résiliation de son contrat de travail			
14	Intervention administrative/sociale	6 personnes en emploi 3 personnes « *sans emploi » 2 personnes au chômage 2 personnes en arrêt maladie 1 personne à la retraite	Rédaction de lettres pour divers problèmes liés à: l'assurance maladie, l'école d'un enfant, la gérance de l'appt., prudhomme, l'adm. des impôts, l'AVS, la LPP, ou simplement une lettre personnelle, lettre pour un héritage, etc. à noter que de tels services ne sont offerts qu'à la condition d'avoir la disponibilité pour cela, les personnes étant prioritairement orientées vers d'autres services.			
6	Orientation administrative/sociale	1 personne en emploi 2 personnes à l'arrêt maladie 3 personnes à la retraite	Orientation vers un service compétent pour: l'obtention d'un permis de séjour, faire une demande AI, l'assurance chômage le Revenu d'insertion (RI).			
40	33 personnes ayant eu entre 50 et 65 ans et 7 personnes plus de 66 ans					

^{*}personnes sans emploi et n'ayant pas droit au chômage ni au RI pour diverses raisons.

Parmi ces **40** personnes, **13** sont de nationalité suisse (dont huit personnes issues de la migration), **26** personnes ont un permis C, B ou F et **une** personne n'a pas de permis de séjour, venant d'un pays hors Union européenne.

Les personnes ayant un permis B/F n'ont souvent pas eu l'occasion de travailler suffisamment longtemps pour se créer le droit au chômage et avec l'âge, c'est plus difficile de trouver rapidement un poste durant une assez longue période pour se créer des droits. Par conséquent n'ayant pas droit à l'assurance chômage ni au RI, elles n'ont pas non plus eu droit à l'aide à la réinsertion professionnelle respective (catalogues de programme de réinsertion professionnelle de l'ORP et de l'Unité commune - UC).

D'autre part, certaines personnes ayant épuisé tous leurs droits au chômage, elles n'ont pas eu droit au RI pour des raisons de « fortune » dépassant le seuil maximal permettant d'accéder à cette aide.

Toujours selon le nombre de personnes ci-dessus, trois d'entre elles ont des formations avec des diplômes reconnus en suisse à savoir: aide-infirmière, électricien, mécanicien. Les autres personnes ont acquis leur formation en cours d'emploi, sur leur lieu de travail: cariste, nettoyeuse/eur, aide-plâtrier, garde d'enfants, chauffeur-livreur, assistant logistique, téléphoniste, femme de ménage, concierge, gestionnaire, aide de cuisine, ouvrier sur le chantier.

3.3 Rente-pont

Pour les chômeurs et chômeuses âgé.e.s, il existe un dispositif appelé rente pont, qui permet de réduire la durée de perception du chômage, sans avoir besoin d'aller à l'aide sociale. Cela leur permet de préserver leur statut, leurs situation (par exemple si elles sont propriétaires) sans avoir à correspondre aux critères restrictifs de l'aide sociale (qui exige notamment de n'avoir plus de fortune) pour avoir un revenu. Ce dispositif existe aussi au niveau fédéral, avec d'autres critères.

Les prestations cantonales de la rente-pont se composent d'une prestation financière (rente-pont annuelle) et du remboursement des frais de maladie dûment prouvés. La rente-pont compense la différence qu'il y a entre les revenus propres du foyer et le montant des dépenses reconnues pour ce foyer, selon les mêmes critères que les prestations complémentaires (PC) à l'Assurance-vieillesse et survivants (AVS) et l'Assurance-invalidité (AI). Elle est calculée sur une base annuelle et versée mensuellement.

Les conditions principales pour pouvoir bénéficier de la rente-pont sont présentées dans le tableau ci-après:

Canton de Vaud

Etre domicilié.e dans le canton depuis trois ans.

Avoir atteint l'âge ouvrant le droit à la rente anticipée au sens de la LAVS ou, pour les personnes remplissant les conditions d'accès au Revenu d'insertion, être au plus à deux ans d'atteindre l'âge ouvrant le droit à la rente anticipée au sens de la LAVS.

Avoir épuisé les indemnités de chômage ou ne pas avoir droit au chômage.

Ne pas avoir fait valoir un droit à une rente AVS anticipée.

Disposer de ressources inférieures aux normes fixées par les PC à l'AVS/AI.

La prestation n'est pas ouverte aux personnes qui pourraient prétendre aux PC AVS lorsqu'elles exerceront leur droit à une rente ordinaire (AVS et LPP). Pour ces personnes, une demande d'anticipation de la rente AVS est justifiée.

La prestation est subsidiaire à la prestation transitoire fédérale pour chômeurs et chômeuses âgé.e.s (Ptra), entrée en vigueur au 1.07.2021.

Confédération

Être arrivé.e en fin de droit dans l'assurancechômage au plus tôt pendant le mois au cours duquel la personne a eu 60 ans.

Avoir été assuré.e à l'AVS pendant au moins 20 ans, dont au moins cinq ans après 50 ans.

Avoir un revenu annuel d'une activité lucrative se montant au moins à 75% de la rente AVS maximale (CHF 22'050.- en 2021) ou qui peut faire valoir des bonifications pour tâches d'assistance ou tâches éducatives (plus d'infos à ce sujet dans la fiche Assurance vieillesse et survivants (AVS).)

Avoir une fortune nette inférieure à la moitié du seuil de fortune de la Loi sur les prestations complémentaires (plus d'infos à ce sujet dans la fiche Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC) Pour le seuil d'entrée dans le dispositif de la rente-pont, le bien immobilier servant d'habitation à son propriétaire n'est pas pris en compte. En revanche, l'avoir de la prévoyance professionnelle est aussi comptabilisé, en particulier le rachat, le remboursement de montants perçus pour l'achat d'un logement, respectivement l'amortissement d'hypothèques effectué durant les trois années précédant la fin du droit au chômage ainsi que les avoirs de prévoyance professionnelle, lorsqu'ils dépassent 26 fois le montant destiné à la couverture des besoins vitaux de la rente-pont.

Sources: guide social romand.ch.

3.4 Offre cantonale

Il existe quatre programmes dans le « Catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) » avec une capacité d'accueil de 64 places. Les trois programmes OSEO VAUD, Démarche et Insertion Vaud (60 places) consistent à coacher les bénéficiaires pour établir un bilan de compétences, définir un projet professionnel et mettre en place un plan d'action. Ces programmes proposent aussi des cours d'informatique si nécessaires afin d'être à l'aise dans les postulations en ligne (connaître les réseaux sociaux pour les annonces, savoir écrire des lettres et CV et les envoyer via e-mail ou via le site internet de l'employeur). À la suite des démarches précitées, ces organismes aident les bénéficiaires à trouver des stages afin de reprendre une activité et faciliter la prise d'un emploi. Les bénéficiaires peuvent également bénéficier d'une aide à la recherche d'emploi.

L'Organisation romande d'intégration et de formation professionnelle (ORIF), avec une capacité de quatre places, offre des activités dans la « Comptabilité » et la « Mécanique & Electricité » au sein de leurs ateliers afin de réactiver ou acquérir des compétences dans ces domaines. Les personnes peuvent également bénéficier du coaching dans la recherche d'un stage voire d'un emploi.

Lorsque la personne a trouvé un emploi, ces programmes offrent également du coaching les trois premiers mois afin de faire face aux situations de stress et éviter un arrêt prématuré.

Les personnes de 50 ans et plus qui ont droit à l'assurance chômage peuvent bénéficier des programmes d'occupation dans le secteur public afin de rester actives et faciliter ainsi la reprise d'un emploi.

3.5 Utilité de l'offre communale

Les personnes qui bénéficieraient de cette offre renanaise sont celles qui n'accèdent pas aux mesures cantonales, des personnes en emploi ou des personnes européennes ayant perdu leur emploi et étant dans la période de carence, également des personnes avec un statut précaire. Par ailleurs, des personnes en activité professionnelle mais souhaitant en changer, pour avoir de meilleures conditions de travail, ou plus proches de leurs compétences, bénéficieraient également de cette offre. Pour les personnes éligibles aux mesures cantonales, l'aide consisterait en un accompagnement vers l'ORP. Il faut savoir que le seuil vers l'ORP peut être décourageant, en raison des exigences (documents à fournir, recherches actives). Toutefois, ces mesures sont de qualité et donnent des garanties plus grandes aux personnes.

L'expérience a montré qu'il était plutôt rare d'avoir à orienter des personnes vers le chômage, probablement parce que les employeurs et employeuses informent les personnes licenciées sur les démarches à faire. En revanche, la permanence est parfois sollicitée pour les démarches administratives demandées par le chômage.

En revanche, il est plus fréquent que l'ORP envoie les personnes à la Permanence emploi pour faire un CV ou une lettre de motivation. Cette pratique a fait régulièrement l'objet de discussions avec la personne responsable de l'ORP, qui participe à la Conférence des affaires sociales de l'Ouest lausannois. Si une telle pratique ne devrait pas exister idéalement, elle se fait quand même pour diverses raisons liées à la disponibilité des conseillères ou conseillers ORP, qui doivent faire face à de nombreux dossiers. Le monitorage de ces « échanges » a le mérite de souligner les différences et les conditions de l'accompagnement des situations de chômage. Pour les personnes en recherche d'emploi, disposer d'un lieu convivial est aussi un encouragement et un gage de maintien du lien social.

Finalement, les professionnel.le.s de la Fondation Mode d'Emploi, qui gèrent la Permanence emploi de Renens, ont remarqué un état d'esprit plus impliqué et reconnaissant des bénéficiaires, que dans d'autres mesures qu'elles coachent. L'hypothèse émise est le caractère volontaire de leur présence sans aucune pression implicite ou explicite, contrairement à une mesure proposée par l'ORP, qui peut être contraignante, voire perçue comme telles.

3.6 Programme 50 ans et plus à Renens

Comme décrit ci-dessus, les causes du chômage de longue durée sont complexes à identifier et difficiles à résoudre. Dans ces conditions, la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus requière des moyens importants, qui pour être mis en œuvre nécessite un nombre suffisant de « bénéficiaires ».

A l'image de la Permanence emploi financée par les communes du district, la première démarche du service ECS a été d'informer les membres de la Conférence des affaires sociales de l'Ouest lausannois, pour sonder l'intérêt des représentant.e.s des communes à développer un projet commun. Aucune commune ne s'étant manifestée, la création d'un projet propre à Renens devenait d'autant plus délicate à mettre en œuvre.

Partant de ce constat, une recherche d'une prestation existante pouvant répondre aux préoccupations du préavis a été menée auprès des institutions spécialisées dans l'insertion professionnelle, notamment auprès de la Fondation Mode d'emploi.

3.6.1 Proposition de la Fondation Mode d'emploi

Lors du 1^{er} semestre 2023, huit chômeurs et chômeuses de 50 ans et plus ont fréquenté la Permanence emploi. Pour certain.e.s, le programme actuel répond déjà à la demande. D'autres auraient besoin d'un petit appui supplémentaire ou d'un programme plus soutenu.

Il y aurait ainsi trois étapes possibles pour cette catégorie d'âge, la première étant la Permanence emploi, porte d'entrée pour une éventuelle proposition complémentaire.

La 2º phase consisterait donc à augmenter l'ouverture de la Permanence emploi d'une demi-journée supplémentaire, pour recevoir individuellement et sur rendez-vous les 50+ ayant déjà bénéficié de deux à trois entretiens admis à la Permanence emploi. Cette 2º phase permettrait d'offrir un accompagnement plus fort/soutenant pour ce public aux besoins spécifiques, en dépassant le nombre d'entretiens autorisés au programme de base de la Permanence emploi. Cette prestation supplémentaire est devisée à CHF 11'700.-/an par la Fondation Mode d'emploi.

Ce temps supplémentaire permettrait de répondre sur place à des demandes simples ou ponctuelles, de faire un bilan de la situation et de vérifier que toutes les mesures à prendre sont bien prises ou alors, d'offrir le programme ci-joint, spécifiquement pour les personnes qui n'accèdent pas au dispositif cantonal.

La 3° phase consisterait à proposer une mesure active sous forme d'un accompagnement individuel et de démarches vers le marché de l'emploi. Cette mesure serait proposée lorsque la situation le justifie, avec l'engagement de la personne concernée. La mesure que propose la Fondation Mode d'emploi est décrite dans la fiche descriptive ci-après:

Description	La magura Danana EO Laganaista en un aggamnagnament negannaligá destiná à				
Description	La mesure Renens 50+ consiste en un accompagnement personnalisé destiné à favoriser la réinsertion professionnelle du ou de la participante sur le 1 ^{er} marché de l'emploi. Ceci pourra être réalisé grâce l'analyse du parcours et des compétence, l'aide à la recherche d'emploi et à la réalisation d'un stage.				
Objectifs principaux	Identifier les compétences, les intérêts ainsi que les freins et leviers du ou de la participant.e. Analyser le parcours, réaliser ou perfectionner le dossier de candidature. Favoriser le développement de l'employabilité du ou de la participant.e ainsi que				
	ses opportunités de placement.				
	Soutenir dans les recherches d'emploi.				
	Le stage doit permettre de :				
	 Acquérir une expérience professionnelle récente et reconnue Obtenir un certificat de travail Élargir son réseau 				
Moyens et méthodes de travail	Tout au long de la mesure, le ou la participant.e est accompagné.e par un.e conseiller.ère en développement professionnel qualifié au travers d'entretiens individuels.				
	Coaching (8 à 10 entretiens de 1 heure sur 2 mois)				
	Précision du projet professionnel				
	Révision du CV si nécessaire Orientation des vales de la vale de la val				
	 Orientation des recherches d'emploi Préparation à l'entretien d'embauche 				
	 Préparation à l'intégration en entreprise, revue des règles de 				
	comportement en entreprise.				
	Stage				
	Recherche et organisation d'un stage auprès de nos 1500 entreprises partenaires				
	 Evaluations avec l'entreprise des objectifs prédéfinis 				
Public cible	Habitant de la commune de Renens de plus de 50 ans				
	Ne pas avoir accès à d'autres mesures d'insertion subventionnées (ORP, CSR,)				
Conditions préalables	Adressé pas la Permanence Emploi de Renens				
	Bonne compréhension du français				
	Être motivé.e et disponible au placement				
Lieu	Coaching: Renens				
	Stage : entreprise du 1 ^{er} marché du travail				
Durée standard	3 mois				
Duree Standard					
Coût total par année pour 10 participants	CHF 44'600 incluant coaching, recherche de stage et suivi durant le stage.				
Coût total par année	CHF 44'600 incluant coaching, recherche de stage et suivi durant le stage. 10 participant.e.s par année - Maximum 3 participants en parallèle				
Coût total par année pour 10 participants	 10 participant.e.s par année - Maximum 3 participants en parallèle Conseiller.ère.s en développement professionnel (psychologues du travail, en orientation, spécialistes en travail social, sociologues, coachs) Délégués Partenariat et Placement (auprès de nos 1500 entreprises 				
Coût total par année pour 10 participants Capacité d'accueil	 10 participant.e.s par année - Maximum 3 participants en parallèle Conseiller.ère.s en développement professionnel (psychologues du travail, en orientation, spécialistes en travail social, sociologues, coachs) 				

3.6.2 Collaboration et participation de la Conférence des affaires sociales de l'Ouest lausannois

Aucune commune membre de la Conférence ne s'étant montrée intéressée au développement d'une prestation pour les 50+, la mesure Senior+ ne s'adressera qu'aux habitant.e.s de Renens. Si des personnes provenant des autres communes et correspondant au profil de cette mesure étaient identifiées à la Permanence emploi, elles seront simplement inventoriées pour une communication à la Conférence. Selon la fréquentation et le succès de cette mesure, il n'est pas impossible qu'à l'usage, d'autres communes se montrent finalement intéressées. Il s'agira alors d'analyser les disponibilités du programme pour intégrer ou non lesdites communes, et déterminer le mode de financement (probablement similaire à celui de la Permanence).

4 Création d'un « Pôle emploi » de la Ville de Renens

De par ses projets sis dans ses locaux à la rue de l'Avenir 25, la Ville de Renens se dote d'un véritable site « Pôle emploi », dont le rôle sera également renforcé par la présence hebdomadaire de l'Association Découvrir, soutenue via le volet employabilité du Mini-PIC (programme d'intégration cantonal, déployé dans les communes).

En effet, l'Association Découvrir avait approché le secteur intégration en 2020, pour proposer un partenariat. Ce partenariat s'est d'abord réalisé sous la forme d'une orientation vers leur lieu d'accueil, à Lausanne, et a récemment pris la forme d'une permanence à Renens, où un pourcentage important de la population est concerné par la perte d'une identité professionnelle, et potentiellement, intéressé par une démarche d'orientation en lien avec la formation de base, faite dans un autre pays.

Des synergies entre l'Association Découvrir, la Permanence emploi et la mesure Senior, vont sans doute naitre de ce partage de locaux, avec on peut s'y attendre, des demandeurs et demandeuses d'emploi qui seront orienté.e.s d'une mesure à l'autre selon les situations particulières. Cette proximité devrait aussi enrichir les professionnel.le.s qui l'animent, par des échanges sur les connaissances spécifiques de chacun.

4.1 Association Découvrir

Le présent chapitre vise à informer d'une prestation supplémentaire du pôle emploi, complémentaire aux autres mesures. Découvrir est une association à but non lucratif qui accompagne les personnes migrantes qualifiées, résidant en Suisse romande (Genève, Neuchâtel et Vaud) dans leurs démarches d'insertion professionnelle. A travers sa permanence et ses programmes, l'association octroie des conseils et un soutien personnalisé, afin que ces personnes trouvent leur place dans leur pays d'accueil et puissent participer activement à leur développement économique et social grâce à leurs compétences, leur expérience et leur potentiel professionnel. L'association était au départ, destinée aux femmes migrantes. Elle a élargi son activité à toute personne migrante et c'est sous cette forme qu'elle interviendra à Renens.

Dans une perspective d'égalité des chances, d'intégration et d'inclusion, la mission de l'association est d'éviter le gaspillage de compétences, la dévalorisation, la déqualification professionnelle et la précarité en facilitant chez les personnes migrantes ayant une qualification professionnelle et tout particulièrement chez les femmes, la reprise d'un emploi en lien avec leur formation, l'expérience et les compétences professionnelles acquises dans leurs pays d'origine.

Ses objectifs sont les suivants:

- informer les personnes migrantes qualifiées sur les procédures administratives nécessaires à l'intégration professionnelle en Suisse;
- les accompagner dans leur démarche d'insertion sur le marché local du travail, via des services adaptés à leurs besoins;
- les aider à reprendre confiance et les encourager dans leurs démarches d'insertion professionnelle sur le marché du travail suisse, qu'elles soient axées sur la recherche d'un emploi ou le développement d'une activité indépendante;
- valoriser et promouvoir leur image et leur potentiel professionnel auprès des employeurs et employeuses, des autorités, des professionnel.le.s et de la population;
- neutraliser les biais discriminants et lever les freins à la diversité dans le monde du travail par la sensibilisation.

Sur le plan de ses valeurs, l'Association Découvrir est convaincue que chaque personne migrante qualifiée doit pouvoir réaliser son potentiel professionnel et trouver une activité professionnelle correspondant à ses compétences. La solidarité, le respect des personnes et de leur intégrité (physique, psychique et sexuelle), le respect des cultures, la mise en valeur des individus et de leur potentiel, la non-discrimination, l'inclusion et l'égalité de genre sont les valeurs centrales sur lesquelles reposent nos actions.

Enfin, l'association demande à toutes les personnes qui souhaitent utiliser leurs services de payer l'inscription annuelle qui est de CHF 60.-. Ensuite, tous les rendez-vous de la permanence sont gratuits et sans limite. Par contre, les programmes sont payants (ProActe et le programme de mentoring).

4.2 Les prestations de l'Association Découvrir à Renens

L'Association Découvrir est présente à Renens depuis septembre 2023, à raison d'une journée par semaine, le mercredi. Elle offre les services suivants:

- service d'accueil et inscription, définition des besoins de la personne;
- service de reconnaissance des diplômes étrangers;
- service pour la mise en place du dossier de candidature;
- service pour l'orientation professionnelle
- service pour la préparation à l'entretien d'embauche.

La participation de la Commune de Renens à ce programme consiste en la mise à disposition des locaux et du soutien du secteur Intégration, à l'organisation et la promotion dudit programme. Il est financé par le budget du Mini-PIC, à ce jour garanti pour deux ans, soit jusqu'à fin 2024.

5 Locaux de la Permanence

Les locaux de la Permanence, consacrés au « Pôle emploi » sont historiquement occupés par l'EFRE. Ils font partie d'une surface louée par la commune d'environ 270 m² pour un montant de CHF 26'600.-selon la répartition suivante:

- 45 m² sous-loué à un particulier;
- 175 m² occupé par le Vestiaire, le Dépôt et les sanitaires;
- 50 m² aménagé en espace d'accueil et bureau pour la Permanence emploi.

Il est convenu que les professionnel.le.s et la clientèle des locaux de la Permanence aient accès aux sanitaires du Vestiaire, et que les locaux de la Permanence puissent être utilisés par l'EFRE en l'absence d'activités organisées par la Commune.

5.1 Mise en conformité des locaux

L'EFRE a fait un gros travail de rafraichissement des locaux à leurs frais et avec l'aide des membres, notamment la peinture des parois et la pose de carrelage au sol. L'EFRE a pu financer ces travaux grâce à un don de la Loterie Romande.

Il n'en demeure pas moins que ces locaux ne sont pas aux normes actuelles, notamment en termes d'isolation et de chauffage. Par grand froid, un radiateur électrique d'appoint est indispensable les jours de permanence. Dans l'urgence, il s'agirait de refaire les sanitaires qui sont dans un état de délabrement avancé, et au-delà des problèmes d'hygiène, renvoient à leurs utilisateurs et utilisatrices une image très négative des moyens mis à disposition à leur attention.

Initialement, les nettoyages des locaux étaient assurés par les membres de l'EFRE. Mais, la bénévole assurant cette tâche, n'a plus la force de le faire et l'EFRE n'a pas trouvé une personne pour la remplacer. En l'absence de budget, l'association Mode d'emploi a accepté d'assurer gratuitement jusqu'à la fin 2023, le nettoyage de la partie « Permanence emploi » par son département « Production Infrastructures & Sécurité ». Par contre, si le mandat devrait être reconduit, un devis de CHF 3'660.- TTC a été calculé sur la base d'une intervention par semaine, pour deux personnes durant une heure. S'agissant également d'une mesure d'insertion professionnelle, c'est l'occasion d'assurer le nettoyage des locaux au minimum une fois par semaine, tout en soutenant ce programme d'insertion.

6 Finances

6.1 Permanence emploi

Le mandat de la Permanence emploi fait l'objet d'une convention entre la Fondation Mode d'Emploi et la commune de Renens. Son financement est couvert par les communes membres de la Conférence des affaires sociales, selon une clé de répartition en pourcentage du nombre de bénéficiaires des prestations de la Permanence par commune.

BLIDGET 2023 - 3 demi-journées

A titre d'exemple, pour l'année 2023, le budget a été réparti de la manière suivante:

	BUDGE1 2023 - 3 demi-journees			
Commune	% des usagers 1 ^{er} semestre 2022	Participation 2023		
	58.79%		34'500.00 CHF	
Renens	00.7070	CHF	20'281.82	
Crissier	4.85%	CHF	1'672.73	
Chavannes-près-Renens	18.18%	CHF	6'272.73	
Prilly	2.42%	CHF	836.36	
Ecublens	14.55%	CHF	5'018.18	
Bussigny	1.21%	CHF	418.18	
St-Sulpice	0.00%	CHF	-	
Villars-Ste-Croix	0.00%	CHF	-	
Totaux	100.00%	CHF	34'500.00	

Les frais locatifs de la Permanence emploi - loyers, charges, nettoyages, ne sont pas compris dans la clé de répartition entre communes. Il en va de même avec le Défi, programme proposé par la commune de Bussigny, financé également par la commune de Renens, au prorata des habitant.e.s fréquentant le Défi.

Actuellement les frais locatifs sont imputés à l'EFRE, compte N° 7600.3655.15 - Subvention aux locaux de l'EFRE – Avenir 25, représentant un montant de CHF 26'600.- au budget 2023. Afin de tenir compte de la répartition de l'usage des locaux entre l'EFRE et les prestations Emploi soutenues par la commune, une nouvelle répartition des frais locatifs a été introduite dans le projet de budget communal 2024, à savoir:

- CHF 20'000.- pour le loyer imputés au compte Nº 7650.3655.15 Subvention aux locaux de l'EFRE Avenir 25;
- CHF 6'600.- pour le loyer imputés au compte nouvellement créer de la section Emploi, N° 7650.3655.24 - Loyer de la Permanence Emploi;
- CHF 3'700.- pour les nettoyages imputés au compte N° 7650.3185.27 Honoraires Permanence Emploi.

6.2 Mesure Senior+ (50+)

La 1^{re} phase consistant à l'accueil ordinaire à la Permanence emploi, elle ne génère aucun frais supplémentaire à son fonctionnement, prévu dans le budget annuel communal.

La 2^e phase consistant à l'accueil supplémentaire sur rendez-vous à la Permanence emploi, nécessite l'ouverture d'une demi-journée hebdomadaire, devisée à CHF 11'700.-.

La 3º phase consistant au suivi d'une mesure spécifique d'accompagnement personnalisé devisée à CHF 4'460.- l'unité, avec une estimation du nombre de mesures à 10 par année, soit pour un montant total annuel de CHF 44'600.-.

En cas d'acceptation du présent préavis, un avenant à la convention entre la Fondation Mode d'emploi et la commune de Renens sera rédigé, comprenant les deux phases supplémentaires de la Mesure Senior+, ainsi que le mandat de nettoyage des locaux.

6.3 Locaux - Avenir 25

Mise en conformité des sanitaires:

Pour la rénovation complète des sanitaires existants, le service Bâtiments-Domaines-Logement estime le montant des travaux à CHF 20'000.-.

Ameublement et équipement bureau:

Armoires à clé pour stocker le matériel, divers pour un montant estimé à CHF 3'000.-.

6.4 Description des charges d'exploitation supplémentaires

Charges supplémentaires uniques:

rénovation complète des sanitaires existants	CHF	20'000.00
mobilier divers	CHF	3'000.00

Charges supplémentaires annuelles pérennes:

Sanior	(OUVERTURE DERMANENCE -	· 10 accompagnements pers.)	CHE	56'300.00
	Touverture permanence -	· 10 accombadheilleills beis.i	OHI	30 300.00

7 Incidences financières

Au moment du vote de ce préavis, le budget 2024 sera finalisé. Celui-ci ne tient donc pas compte des charges supplémentaires décrites dans le tableau ci-dessous et qui figurent au chapitre 6.4.

	Augmentation de charges (CHF)			
Désignation	N° de section	N° de compte	2024	2025 et ss
Travaux spéciaux – sanitaires	3219	3141.01	20'000	0
Mobilier – activités associatives	3003	3113.04	3'000	0
Honoraires permanence emploi – « 50 + »	7650	3185.27	56'300	56'300
Total	79'300	56'300		

8 Conclusion de la Municipalité

Avec le mandat confié à la Fondation Mode d'emploi, pour la gestion de la Permanence emploi, la Municipalité a marqué sa volonté de professionnaliser son engagement en faveur des personnes les plus fragilisées dans le processus de recherche d'emploi. Le postulat Rachid Taaroufi intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus », et la possibilité d'accueillir l'Association Découvrir via le Mini-PIC, donnent l'occasion de créer un Pôle emploi « Ville Renens », répondant à des besoins particuliers n'entrant pas forcément dans les mesures cantonales à disposition.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 47-2023 de la Municipalité du 25 septembre 2023,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Rachid Taaroufi intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus ».

PREND ACTE du dispositif Pôle emploi mis en place par la Municipalité, s'adressant à divers publics n'ayant pas ou très peu d'accès aux dispositifs cantonaux pour les demandeurs et demandeuses d'emploi.

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 7 des incidences financières pour un montant total de **CHF 79'300.- TTC**, réparties dans les différentes sections et comptes N°s 3003.3113.04, 3219.3141.01 et 7650.3185.27.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2024 et suivants, les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 7 des incidences financières.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 septembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Jean-François Clément





Le secrétaire municipal Michel Vevre

Membre de la Municipalité concernée: Mme Karine Clerc

Sources:

- indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail. Documents de base pour la conférence nationale du 15 novembre 2021. Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR;
- https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage--wirtschaftspolitik/wirtschaftspolitik/arbeitsmarkt/aeltere-arbeitnehmende.html, consulté le 23.09.23;
- https://www.vd.ch/prestation/demander-la-rente-pont-cantonale, consulté le 28.02.23.